

## Couverture de garantie

---

### Garantie standard

**RENO LED Lighting** offre une garantie pour ses produits, assurant qu'ils sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication. Si, au cours de la période de garantie spécifiée, un produit s'avère non conforme aux conditions de garantie décrites dans les présentes, **RENO LED Lighting**, à sa seule discrétion :

1. Fournira gratuitement un produit de remplacement ou des composants de remplacement (par exemple, un pilote DEL pour un luminaire); ou
2. Accordera à l'acheteur d'origine un crédit pour un produit de remplacement.

Si le produit de remplacement exact n'est pas disponible, un produit comparable sera fourni. **RENO LED Lighting** n'est pas responsable des coûts de main-d'œuvre ou de transport associés à l'enlèvement, au retour ou à l'installation des produits liés à une réclamation au titre de la garantie. Cependant, à sa seule discrétion, **RENO LED Lighting** peut offrir des indemnités de main-d'œuvre raisonnables pour les services liés à la garantie, en fonction de la portée, de l'ampleur et de la nature de la réclamation.

---

### Extension de garantie limitée

Pendant la période de l'**extension de garantie limitée**, le recours maximal disponible est un crédit pour la valeur d'achat (sur la base de la transaction originale entre **RENO LED Lighting** et le distributeur ou client), dépréciée comme suit :

- **6<sup>e</sup> année** : 60 % de la valeur d'achat initiale
- **7<sup>e</sup> année** : 50 % de la valeur d'achat initiale
- **8<sup>e</sup> année** : 40 % de la valeur d'achat initiale
- **9<sup>e</sup> année** : 30 % de la valeur d'achat initiale
- **10<sup>e</sup> année** : 20 % de la valeur d'achat initiale

Aucune indemnité de main-d'œuvre, aucun crédit, ni aucun remboursement ne sera accordé pour les services d'enlèvement, de retour ou d'installation liés à la garantie pendant la **période d'extension de garantie limitée**.

## Comment soumettre une réclamation au titre de la garantie

Pour introduire une **réclamation au titre de la garantie**, l'acheteur d'origine doit :

1. Conserver le produit défectueux.
2. Soumettre un formulaire d'autorisation de retour de marchandise sur le site [renolighting.com](http://renolighting.com) ou à un représentant commercial agréé de **RENO LED Lighting** dans les 30 jours suivant la défaillance du produit.

À sa seule discrétion, **RENO LED Lighting** peut exiger que le produit défectueux soit renvoyé pour analyse. Le non-respect de cette demande annulera la garantie.

---

## Limitations de la couverture de la garantie

Cette garantie est annulée si le produit a été exposé à des **conditions de fonctionnement ou d'utilisation anormales**, y compris, mais sans s'y limiter :

- des températures excessives;
- une tension instable ou excessive due à des surtensions de ligne ou à des transitoires à grande vitesse;
- des substances corrosives;
- des infiltrations d'eau à la suite d'une mauvaise installation;
- des modifications non autorisées;
- du vandalisme;
- des actes de la nature.

Pour les produits contenant des DEL, les réclamations au titre de la garantie ne seront prises en compte que si la défaillance électrique est due à un défaut de fabrication et que plus de **10 %** des DEL du produit ne s'allument pas.

Cette garantie ne couvre pas les **problèmes esthétiques mineurs**, tels que la décoloration ou la corrosion. Toutefois, les défauts esthétiques excessifs, tels que les fissures, l'écaillage, le décollement ou la décoloration d'envergure, peuvent être considérés comme un défaut au titre de cette garantie.

Les **accessoires**, y compris, mais sans s'y limiter, les **détecteurs** de présence, les **photocellules externes** et les **dispositifs de batterie de secours**, sont exclus de l'**extension de garantie limitée**, qu'ils aient été achetés séparément ou installés avec d'autres produits. Les **accessoires** fabriqués par **RENO LED Lighting** bénéficient de la garantie standard des composants.

**L'extension de garantie limitée est soumise aux restrictions supplémentaires suivantes :**

**1. Températures de fonctionnement ambiantes maximales autorisées :**

- Tubes à DEL : 25 °C
- Luminaires à DEL intérieurs (qui ne sont pas pour plafonds élevés) : 25 °C
- Luminaires à DEL intérieurs (pour plafonds élevés) : 30 °C
- Luminaires à DEL extérieurs : 35 °C

Les **tubes à DEL** ne doivent pas être installés dans des luminaires scellés, munis de joints ou étanches à la vapeur.

La photocellule des **luminaires** munis d'une fonction de photocellule intégrée doit être en position OFF. La fonction de photocellule intégrée ne doit pas être utilisée.

Les **pilotes DEL** ne doivent pas dépasser une température de boîtier inférieure qui est inférieure de plus de 5 °C à la valeur spécifiée dans la garantie standard pendant toute la période de couverture.

---

## **Conditions**

### **Évaluation de la garantie**

**RENO LED Lighting** se réserve le droit d'examiner tous les appareils défectueux et de juger à elle seule si un luminaire est défectueux et couvert par la garantie.

### **Garantie des composants tiers**

Si les produits de **RENO LED Lighting** intègrent des composants fabriqués par des tiers, la couverture de la garantie pour ces composants sera régie par les politiques des fabricants respectifs. **RENO LED Lighting** aidera les clients à obtenir des services de garantie auprès du fabricant approprié. Cependant, **RENO LED Lighting** n'assume aucune responsabilité quant à la compatibilité des composants tiers avec ses produits. Les clients doivent vérifier la compatibilité avant l'installation.

### **Couverture pour les produits réparés ou de remplacement**

Tout produit réparé ou de remplacement fourni dans le cadre de la garantie n'est couvert que pour le reste de la période de garantie du produit d'origine, sur la base du code de date du produit et/ou de la preuve d'achat auprès d'un distributeur ou d'un revendeur agréé.

## **Limitation de la responsabilité**

La garantie de **RENO LED Lighting** est le seul recours possible pour le client. RENO LED Lighting n'est pas responsable de ce qui suit :

- Perte de profits ou de revenus
- Perte de jouissance de tout autre bien ou équipement associé
- Dommages causés aux équipements associés
- Coût du capital et des produits, installations ou services de substitution
- Coûts de temps d'arrêt
- Réclamations faites par les clients du client

Aucune garantie légale implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier n'est donnée ou sous-entendue.

## **Modifications**

Toute modification ou tout ajout non autorisé au produit annule cette garantie, à moins que **RENO LED Lighting** ne l'approuve explicitement par écrit.

## **Mises à jour de la garantie**

Cette garantie peut être modifiée sans préavis. Toute modification s'applique aux achats effectués à partir de la date d'entrée en vigueur de la modification.

---

## **Conditions supplémentaires (poteaux)**

Cette garantie exclut explicitement :

1. La rupture par fatigue ou des problèmes similaires causés par des vibrations induites, des oscillations harmoniques ou une résonance due au mouvement de l'air.
2. Les dommages dus à une mauvaise installation, à une surcharge, à une mauvaise utilisation, à un abus, à un accident ou à une négligence.

Les frais de main-d'œuvre liés à l'enlèvement et/ou à la réinstallation des pièces d'origine ou de rechange sont à la charge du client. En outre, le client assume l'entière responsabilité de l'intégrité structurelle de toute fondation, tout ancrage ou toute structure de poteau, nouvelle ou existante.

## Directives en matière de garantie pour les catégories de produits

Luminaires à DEL intérieurs				
Catégorie de produits	Garantie standard		Extension de garantie limitée	
	Période de garantie	Limite d'utilisation	Période de garantie	Limite d'utilisation
BANDES ARCHITECTURALES	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES DE PLAFOND	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES CYLINDRIQUES	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
PLAFONNIERS	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
ÉCLAIRAGE D'URGENCE	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
PANNEAUX PLATS ECO	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
PANNEAUX PLATS PRIME	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES LINÉAIRES ECO POUR PLAFONDS ÉLEVÉS	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
LUMINAIRES LINÉAIRES POUR PLAFONDS ÉLEVÉS PRIME	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
BANDES LINÉAIRES ECO	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
BANDES LINÉAIRES PRIME	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
BANDES DE NÉON	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
LUMINAIRES ENCASTRÉS	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
CHEMINS LUMINEUX ENCASTRÉS	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES UFO POUR PLAFONDS ÉLEVÉS ECO	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
LUMINAIRES UFO POUR PLAFONDS ÉLEVÉS PRIME	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES POUR MEUBLE-LAVABO	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
LUMINAIRES ÉTANCHES À LA VAPEUR	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES ECO ÉTANCHES À LA VAPEUR	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
APPLIQUES MURALES	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
LUMINAIRES ENVELOPPANTS	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES ENVELOPPANTS ECO	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
LUMINAIRES À DEL EXTÉRIEURS				
Catégorie de produits	Garantie standard		Extension de garantie limitée	

	Période de garantie	Limite d'utilisation	Période de garantie	Limite d'utilisation
LUMINAIRES DE PÉRIMÈTRE	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
BORNES D'ÉCLAIRAGE	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES AVEC PLAQUE DE RECouvreMENT	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
PROJECTEURS	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
CANDÉLABRES	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES MURAUX	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
LUMINAIRES DE SPORTS	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an

Supports et fixations extérieurs				
Catégorie de produits	Garantie standard		Extension de garantie limitée	
	Période de garantie	Limite d'utilisation	Période de garantie	Limite d'utilisation
ADAPTATEURS DE MONTAGE À UN POTEAU	1 an	~~~	~~~	~~~
Ampoules				
Catégorie de produits	Garantie standard		Extension de garantie limitée	
	Période de garantie	Limite d'utilisation	Période de garantie	Limite d'utilisation
TUBES LINÉAIRES (TYPE A)	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
TUBES LINÉAIRES ECO (TYPE A)	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
TUBES LINÉAIRES (TYPE B)	5 ans	8 760 heures/an	10 ans	4 380 heures/an
TUBES LINÉAIRES ECO (TYPE B)	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
TUBES LINÉAIRES (TYPE C)	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
AMPOULES ECO DE FORME A	1 an	~~~	~~~	~~~
AMPOULES DE FORME A	3 ans	~~~	~~~	~~~
AMPOULES À DEL À FILAMENT	3 ans	~~~	~~~	~~~
MR16 et GU10	3 ans	~~~	~~~	~~~
AMPOULES PAR	3 ans	~~~	~~~	~~~
AMPOULES PL	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
DOUILLES ET DISJONCTEURS	1 an	~~~	~~~	~~~
Blocs d'alimentation				

Catégorie de produits	Garantie standard		Extension de garantie limitée	
	Période de garantie	Limite d'utilisation	Période de garantie	Limite d'utilisation
PILOTES DEL DE SECOURS	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
PILOTES DEL À FAIBLE TENSION	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
PILOTES DALI DE TYPE C	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
<b>Détecteurs et commandes</b>				
Catégorie de produits	Garantie standard		Extension de garantie limitée	
	Période de garantie	Limite d'utilisation	Période de garantie	Limite d'utilisation
DÉTECTEURS RENO SMART	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
DÉTECTEURS AUTONOMES	5 ans	8 760 heures/an	~~~	~~~
<b>RENO EVC</b>				
Catégorie de produits	Garantie standard		Extension de garantie limitée	
	Période de garantie	Limite d'utilisation	Période de garantie	Limite d'utilisation
BORNES DE RECHARGE POUR VÉ	3 ans	~~~	~~~	~~~
PIÉDESTAUX	1 an	~~~	~~~	~~~
<b>Informations sur la garantie</b>				
1. Cette garantie n'est valable que pour les produits fabriqués à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, comme le prouve le code de date du produit. Les produits fabriqués avant cette date ne sont pas couverts rétroactivement.				
2. Le produit doit être installé et utilisé de manière strictement conforme aux directives du fabricant; il doit fonctionner dans les limites des caractéristiques électriques indiquées sur l'étiquette du produit (le cas échéant), être utilisé dans des luminaires homologués à cet effet (le cas échéant) et être soumis à des conditions environnementales (température, humidité et circulation de l'air) qui se situent dans la fourchette de fonctionnement normal spécifiée.				
3. Risque d'exposition élevée aux produits chimiques : Ce luminaire à DEL n'est pas conçu pour résister aux dommages causés par les produits chimiques forts que l'on trouve généralement dans les environnements de fabrication. L'exposition à de telles substances corrosives ou caustiques peut accélérer la dégradation du luminaire, ce qui peut entraîner un défaut de fonctionnement et augmenter les risques pour la sécurité. La garantie exclut expressément tout dommage ou défaut résultant de tels environnements. L'utilisation du luminaire dans ces conditions annule la garantie et RENO Lighting ne sera pas responsable des dommages ou pertes qui en résulteront. Les utilisateurs doivent vérifier la compatibilité du luminaire avec les produits chimiques et les conditions environnementales spécifiques. Pour des solutions d'éclairage adaptées à ces environnements, il est conseillé de consulter des professionnels ou RENO Lighting directement.				
4. Les services de mise en service et d'assistance (quels qu'en soient les frais) NE SONT PAS couverts par la garantie standard ou l'extension de garantie limitée.				
5. Si une batterie s'avère défectueuse pendant la période de garantie, le seul et unique recours sera un rabais sur l'achat d'une batterie de secours de remplacement, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :				
Délai après l'expédition : Moins de 3 ans – Remplacement intégral De 3 à 4 ans - 50 % de réduction sur le coût de remplacement De 4 à 5 ans - 25 % de réduction sur le coût de remplacement La garantie n'est valable que si le produit a été connecté en permanence à une source d'alimentation en courant alternatif dans les 90 jours suivant la date d'achat.				

